▶ La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité!

► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

EN PARTENARIAT AVEC



FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Déléqué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine: dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



▶ Je donne!

Pour la restauration des

FONDATION

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne 7. boulevard Solférino BP 90714 35007 Rennes Cedex 02 99 30 62 30 bretagne@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur f in [0]









COMITÉ REDONNAIS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

16, place Saint-Sauveur 35603 Redon Cedex 02 99 71 27 44 economat.stsauveur@orange.fr

► Nos partenaires







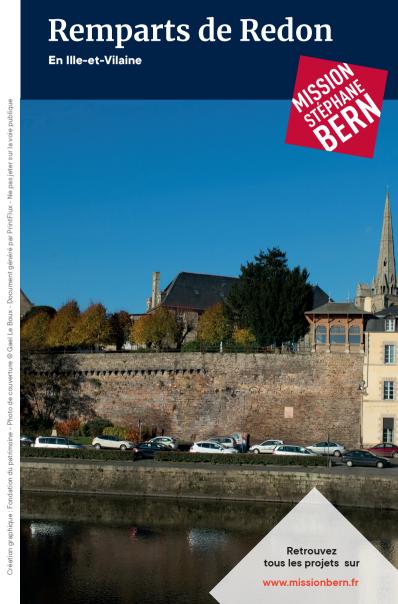












► Sauvegarder des remparts du XIVème siècle



♦ ♦ UN PEU D'HISTOIRE

L'enceinte du centre de Redon a été édifiée vers 1350 suite à la prise de la ville par les Anglais en 1342. La ceinture fortifiée comportait 3 portes, 3 poternes et 13 tours. Au milieu du XVIIIème siècle, l'enceinte urbaine de Redon était encore complète malgré la ruine de certaines parties et l'afféagement à des particuliers. En 1762, l'autorisation de l'Etat de démolir certaines parties fut sollicitée. Seuls vestiges encore en élévation, les remparts soutiennent la partie sud-est de l'ancienne abbaye Saint-Sauveur, aujourd'hui occupée par le lycée éponyme.

Les remparts apportent une contribution forte à l'identité de la ville et se situent aux abords de l'abbaye classée au titre des Monuments historiques. Ce lieu gorgé d'histoire a aujourd'hui besoin de votre aide.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Les remparts surmontent une rue très passante et dominent la rivière navigable de la Vilaine. L'état des remparts ne cesse de se dégrader et apparait maintenant en péril, menaçant le public par la chute de matériaux. Des infiltrations depuis la terrasse qui percolent à travers la maçonnerie ont dégradé les joints sur une surface très importante sous le niveau des consoles.

Les travaux consisteront à la suppression de la végétation, la purge des joints en ciment et joints anciens dégradés, le remaillage de parements, le remplacement des éléments les plus fracturés, et le rejointement à la chaux aérienne.

En raison du coût financier que représente cette opération, le Comité Redonnais de l'Enseignement Catholique propriétaire des remparts lance, avec le concours de la Fondation du patrimoine, un appel aux dons. Nous vous remercions pour votre soutien!

♦ ♦ LES CONTREPARTIES

Chaque donateur, particulier ou entreprise, recevra un reçu fiscal correspondant au montant de son don. Il sera proposé à chaque donateur :

Formule 1: jusqu'à 150 €

Invitation à l'inauguration des travaux et envoi d'un livret d'informations sur la restauration des remparts

Formule 2 : au delà de 150€

Formule 1 + visite commentée du système défensif de la ville

Montant des travaux	415 000 €
Objectif de collecte	66 000 €
Début des travaux	Septembre 2021







© Georges Migaud

▶ Bulletin de don

▶ Oui, je fais un don pour aider la restauration

Des remparts de Redon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74413 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine Les remparts de Redon

Le montant de mon don est de

⊒ 80 €	□ 150 €	□ 250 €	□ 500 €						
Autre mo	ontant		_€						
Nom ou Société :									
Adresse	:								
Code po	stal :	Ville:							
E-mail:_									

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

tomples de delle	000	1000	1000	0000	
Coût réel après réduction	28 €	51 €	85 €	170 €	
e l' impôt sur le revenu	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
coût réel après réduction e l'impôt sur la fortune mmobilière	20 €	38 €	63 €	125 €	
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				

Coût réel après réduction de l'**impôt sur les** sociétés

Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

32 € | 60 € | 100 € | 200 €

90.6 150.6 250.6 500.6

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre \square